



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juillet 2013
18 heures 30

RS/MG

N° 001569

Affaires Culturelles -
Mise à disposition
gracieux des locaux à
l'association vélo
théâtre

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. Jean-Louis de LONGEAUX, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD donne pouvoir à M. Pierre ELY, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à M. Etienne FOURQUET, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Christian PANOT, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSES : Jean Pierre STOUVENEL

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La compagnie Vélo Théâtre est installée depuis 1992 à la pépinière d'entreprises d'Apt qui est devenue espace de résidences de créations, de rencontres artistiques et d'accueil.

Par délibération n° 660 du 19 septembre 1997, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la mise en œuvre du processus général de reconversion civile par la commune d'Apt suite à la fermeture de la base nucléaire d'Albion. L'un des cinq dossiers appuyés dans le cadre du programme global de la reconversion concernait l'affirmation du pôle culturel avec l'installation d'une troupe de théâtre résidente, à savoir le Vélo Théâtre. Les objectifs affichés étaient les suivants : aménagement d'un espace permettant l'extension de l'activité théâtrale (création, diffusion, hébergement, formation toute l'année y compris l'hiver et diversification en synergie avec les ateliers chorégraphiques, plastiques et de musique ethnique).

Par délibération n° 80 du 26 mai 2003, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre l'état, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre. Cette convention déterminait les conditions de mise à disposition du lieu par la ville d'Apt, l'organisation du partenariat entre la Ville d'Apt, la DRAC Paca et le Vélo Théâtre ainsi que les droits et obligations du Vélo Théâtre. Cette convention a été établie pour une durée de deux années, à compter de sa signature, et renouvelable par tacite reconduction pour une période identique jusqu'au 31 décembre 2007.

Par délibération n° 187 du 30 novembre 2005, le conseil municipal a approuvé un avenant à la convention d'objectifs conclue en 2003 aux fins de clarifier et de redéfinir, à la demande du Vélo Théâtre, les missions de l'association et les conditions du soutien de la Ville et de l'Etat.

Par délibération n° 565 du 17 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre pour la période 2008-2010. Cette convention redéfinie les missions attribuées au Vélo Théâtre, les conditions de soutiens de la ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre, la possibilité au 31

décembre 2008 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 652 du 23 avril 2008, le conseil municipal a approuvé la modification de la convention d'objectifs 2008-2010 conclue en 2007. Cette nouvelle convention pour la période 2008-2010 souhaitée par l'Etat garde les conditions dans lesquelles l'Etat et la ville d'Apt accordent leur soutien à l'association.

Par délibération n° 1132 du 1 février 2011, le conseil municipal a approuvé la nouvelle convention d'objectif 2011-2013. Cette nouvelle convention a affiné les objectifs communs entre l'Etat, la commune d'Apt et le Vélo Théâtre.

Par délibération n° 1509 du 9 avril 2013, le conseil municipal a approuvé un avenant à la convention d'objectifs 2011-2013. Cet avenant précisé le soutien financier complémentaire de la commune pour la réalisation de travaux de réfection de la couverture de l'atelier 5 (cuisines et lieu de répétition)

La convention d'objectifs 2011-2013 et son avenant prévoyait :
de redéfinir les missions attribuées au vélo théâtre ;
de redéfinir les conditions de soutien de la Ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre ;
la possibilité au 31 décembre 2011 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2013.

Plus particulièrement, dans le cadre de cette convention, la Ville d'Apt confirme la mise à disposition de l'association, à titre gratuit, un local d'une surface d'environ 800 m² (sis route de Buoux à Apt), et le versement d'une subvention annuelle et prévisionnelle de 36 000€ en 2011, 38 000€ en 2012 et 40 000€ en 2013.

La ville d'Apt a également confirmé son soutien au festival Greli Grelo mené par la compagnie Vélo Théâtre, opération artistique autour du théâtre d'objet touchant un public familial avec une aide de prise directe d'un spectacle dans un quartier de la ville dans le cadre de la saison culturelle municipale et pour un budget maximum de 4 000€

Cette convention qui rappelle les engagements des uns et des autres acte également la volonté de la commune de soutenir l'association Vélo Théâtre dans sa démarche de réhabilitation du site dans le cadre du projet AGIR. (Amélioration des performances énergétiques des sites d'équipements culturels de la Région).

En effet dans le souci de valoriser notre patrimoine et de participer activement à une politique d'économie énergétique et de développement durable, la commune a souhaité soutenir financièrement le projet porté par l'association Vélo Théâtre de réhabiliter le site par des travaux de restauration énergétique à hauteur de 85000€

L'avenant précise les travaux supplémentaires et le soutien (17000€) de la ville d'Apt suite à une détérioration importante de la toiture de la partie « atelier 5 » du bâtiment utilisé par le Vélo Théâtre.

L'association Vélo Théâtre a déposé un dossier auprès de la Région pour bénéficier du soutien financier dans le cadre du projet AGIR. Le dossier du vélo théâtre a été retenu dans le cadre de la restauration énergétique des équipements culturels.

Après avoir réalisé une étude cofinancée entre la Région et la ville d'Apt, 3 options de restauration ont été présentées. La ville d'Apt a souhaité s'investir dans l'option 2 qui propose de reprendre la restauration complète de la partie occupée par l'association vélo théâtre. Ce projet propose d'intervenir sur la mise en place d'isolation performante, du changement du système de chauffage, et d'une multitude d'intervention technique permettant de réduire les coûts de fonctionnement mais également apporter un véritable confort. En effet, ces améliorations permettront une économie annuelle de 2400€ TTC (évaluation par le cabinet SCOP DOMENE), une amélioration du confort et une période d'ouverture plus large pour une programmation plus longue et plus vaste.

Si ce projet a été une véritable opportunité pour l'association et la commune via un soutien financier de la Région PACA à hauteur de 100000€ il a été nécessaire d'accompagner le Vélo Théâtre dans le processus de soutien et de développement. A ce titre, la Direction des Affaires Culturelles a été chargée de clarifier le soutien de la commune sur cette opération en l'incluant dans la convention d'objectifs de 2001-2013.

Néanmoins cette opération a des conséquences sur le fonctionnement et l'avenir du Vélo Théâtre. En effet, l'association a réalisé un appel d'offre en lien avec un cabinet d'architecte. Les travaux devant débuter en juillet 2013. Le plan de financement implique une participation financière de l'association Vélo Théâtre de 60000€. L'association Vélo Théâtre doit emprunter cette somme sur 10 ans mais pour cela elle doit apporter des garanties auprès de leur banque. Ce crédit est lourd pour une structure comme le vélo Théâtre.

Il est rappelé au membre du Conseil que les locaux du vélo théâtre sont implantés dans la pépinière d'entreprise appartenant à la commune d'Apt.

A ce titre, il est important de prendre conscience que les travaux qui seront opérés vont améliorer le patrimoine communal.

A ce simple fait, la commune se doit d'accompagner le vélo théâtre au-delà de l'aspect financier.

Afin d'apporter des garanties auprès de la Banque de l'association et au Conseil d'administration du Vélo théâtre, il est proposé au conseil d'établir un bail sur 10 ans à titre gracieux couvrant le délai de l'emprunt.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve le soutien de la Commune auprès du Vélo Théâtre,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour la mise à disposition à titre gracieux et sur une période 10 ans des locaux au Vélo Théâtre,

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**